

**ARRÊTÉ 2023-70 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
RUE JOSEPH LEYSSÈNE À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté 2022-199 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit de 22h15 à 6h15 sur l'ensemble du territoire (sauf maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mai ;
- Vu la demande en date du 4 avril 2023 formulée par l'entreprise PRADEAU TP représentée par Monsieur Lucas BOUTAL (06 82 81 11 89) pour des travaux de renouvellement du réseau AEP pour le compte du Syndicat Vienne Briance Gorre ;
- Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer l'occupation du domaine public, la circulation et le stationnement des véhicules rue Joseph Leyssène, du lundi 24 avril 2023 à 8h00 au vendredi 16 juin 2023 à 17h00, en raison de l'exécution de travaux sur le réseau AEP ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La circulation des véhicules rue Joseph Leyssène, dans l'emprise et aux abords des travaux, sera mise en alternée et réglée soit par feux de trafic mobiles soit par alternat avec sens prioritaire (panneaux B15/C18) **du lundi 24 avril 2023 à 8h00 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules sur le tronçon de la voirie compris dans l'emprise et aux abords des travaux sera interdit **du lundi 24 avril 2023 à 8h00 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise PRADEAU TP est autorisée à occuper l'espace public dans l'emprise des travaux,

- pour la mise en place des installations de chantier sur trottoir
- pour le stockage des matériaux

**du lundi 24 avril 2023 à 8h00 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier, charge au pétitionnaire de veiller à la remise en état des sites à l'issue des travaux.

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise PRADEAU TP, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC). Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public, le pétitionnaire devra adapter sa signalisation nocturne.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 13 avril 2023

Le Maire,

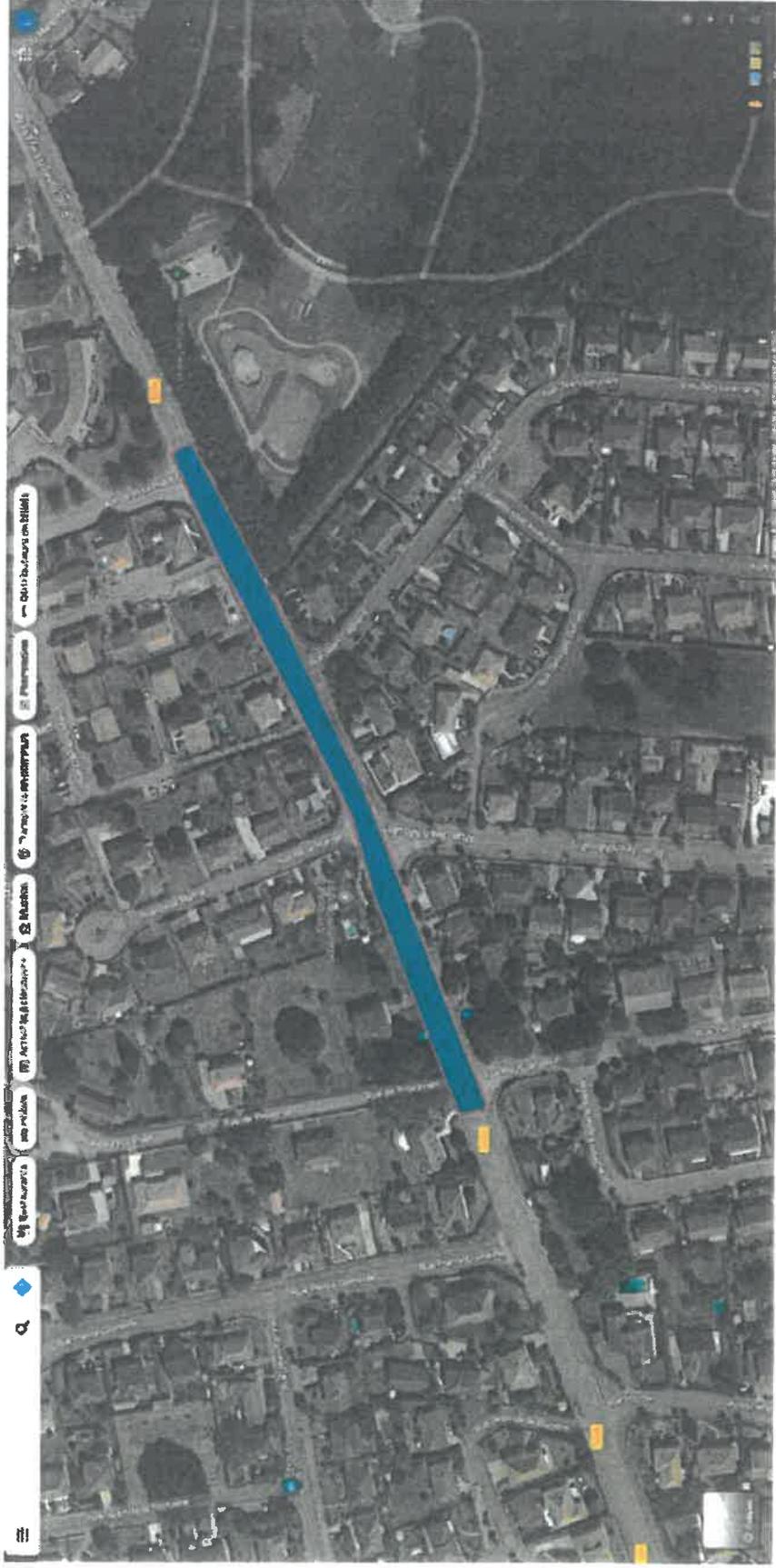
**Fabien DOUCEROT**



Publié en Mairie le **17 AVR. 2023** .....

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-70 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
RUE JOSEPH LEYSSÈNE À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

**SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE**  
**Renouvellement du réseau AEP – Commune de PANAZOL – rue Leyssene**



**Emprise des travaux en circulation alternée par feux de chantier ou par panneaux B15/C18**